

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 17-DCM-DGS-098

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT SEPTEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Hervé STASSINOS
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Geneviève DROMSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur Pascal CAMPENS, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

La mise en œuvre de la nouvelle réglementation portant protocole national relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.), par catégorie et par cadre d'emplois dans la Fonction Publique Territoriale, a débuté courant 2016, et va s'étaler jusqu'en 2020.

Ce protocole a notamment eu pour conséquences de modifier la structure et la composition des différents cadres d'emplois.

Afin d'être en adéquation avec les nouveaux grades et les nouveaux cadres d'emplois ainsi définis, et de pouvoir également procéder aux nominations en liens avec les déroulements des carrières et les besoins de la collectivité, il convient de corriger le Tableau des effectifs des personnels titulaires. La modification comprend la création de :

- 4 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe – Catégorie C
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe – Catégorie C

La mise à jour est faite au 1^{er} juillet 2017, après que toutes les filières ont été concernées par les modifications.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer :

- Sur l'adoption de l'exposé qui précède et du Tableau des effectifs du personnel tel que joint à la présente, modifié en conséquence.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

